# L'ABEILLE.

**CONDITIONS :**

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention, par écrit *au bureau* de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de *quinze* lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix roisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées aux Editeurs doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

---

POUR NEW-YORK.

Le navire, A 1, **CALUMET**, capitaine OSGOOD, pouvant recevoir l'équivalent de 200 balles de coton, ainsi qu'un chargement sur le pont. S'adresser à bord, ou à

12 mai — LINCOLN & GREEN.

---

POUR BOSTON.

Le beau brick **NUN**, capit. TEMMONS, partira immédiatement, s'adresser au capitaine à bord, au poteau no. 13, ou à

11 mai. — ALPHIUS GURNEY, rue Gravier, no. 62.

---

A VENDRE.

Le brick solide **GEN. MACOMB**, tel qu'il est amarré en face de la Douane, étant à même de prendre la mer à peu de frais. Pour les conditions, s'adresser à

11 mai — J. W. ZACHARIE & Co.

---

POUR LE HAVRE.

*(Partant dimanche, 15 du courant.)*

Le brick paquebot régulier, **BOURNE**, capitaine BANKS, n'ayant besoin que de 100 balles de coton pour compléter son chargement, et pouvant en admettre 50 sur le pont : pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, cu à

10 mai — J. W. ZACHARIE & CO.

---

POUR BOSTON—*(Passage seulement.)*

Le fin brick **AMERICA**, capitaine CATTLE, a de beaux emménagemens pour quelques passagers. S'adresser à

10 mai. — WM. G. HEWES, rue du Camp, no. 9.

---

POUR ST.-THOMAS.

Le navire **PEARL**, capit. HOIT, ayant besoin de l'équivalent de 400 barils pour compléter son chargement. Un jeune homme doit passer à bord comme subrécargue et se chargera des affaires qu'on pourrait lui confier. Pour plus amples informations, et pour passage, s'adresser à

9 mai — J. W. ZACHARIE & Co.

---

POUR NEW-YORK.

Le beau brick **PAUL JONES**, cap WARD, pouvant prendre 300 balles de coton. S'adresser à

6 mai — LINCOLN & GREEN.

---

POUR NEW-YORK.

Le beau brick **CHALCEDONY**, capit. King, partira sans delai. Pour frêt ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à

3 mai — WM. G. HEWES, rue du Camp, no. 9.

---

On a besoin d'un batiment pouvant porter 200 boucauts à Savannah.

3 mai — STETSON & AVERY, 27, rue du Camp.

---

A FRETER.—Le brick **ELDER BREWSTER**, de première marche, de 165 tonneaux. S'adresser à

3 mai — THAYER, HURD & CO. rue des Magasins no. 29.

---

POUR NEW-YORK.-(Passage Seulement.)

Le beau navire **CANTON-PACKET**, capitaine ABBOT, ayant de beaux emménagemens pour les passagers, partira immédiatement.

2 mai.

---

POUR BOSTON.

Le beau navire, paquebot régulier, **HELEN-MAR**, capitaine Holmes, ayant la moitié de son chargement engagée, partira sa délai. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à

27 avril — STETSON & AVERY.

---

POUR BOSTON.

Le brick fin voilier, (paquet régulier) **WILLIAM**, cap. J. A. Collins, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à

27 avril. — STETSON & AVERY.

---

A LOUER.

La maison occupée en ce moment par Mr. Péguillan, située en face de la halle aux boucheries, entre les rues Madisson et Dumaine.—Possession sera donnée le 15 de mai prochain. S'adresser à P. F. DUCONGÉ,

22 avril — au coin des rues Conti & Chartres.

---

**A VENDRE.**

A UN, DEUX, ET TROIS ANS DE TERME.

1o. **UNE MAISON** neuve, solidement construite, à trois étages, située rue St. Philippe, entre les rues Royale et Condé; elle est louée à raison de $1800 par an.

2o. **UNE MAISON** à deux étages, située rue Condé ; elle est louée à raison de $1560 par an.

3o. **UN TERRAIN** de 32 pieds de face sur 120 de profondeur, sur lequel se trouvent une cuisine et autres bâtisses ; ce terrain est situé rue Condé, entre les rues St. Philippe et Dumaine, et est louée à raison de $260 par an.

4o. Un **CHARRETIER** et un **TOMBEREAU**, loués à raison de $350 par an.

☞ Pour plus amples informations, s'adresser à M. Charles Papet. 18 avril—☞

---

**B**LANC DE BALEINE &c.—174 boites blanc de baleine, 150 boites chandelle de suif, 219 barils maquereaux, reçus par le brick America et à vendre par.

30 avril. — W. G. HEWES.

---

**A**VIS.—Les livres pour recevoir les souscriptions destinés à former le capital de la *Compagnie de Banque et de Canal de la Nouvelle-Orléans*, seront ouverts de nouveau jeudi, 12 mai prochain, au Bureau de la Compagnie, et resteront ouverts ce jour là et les jours subséquents, (les dimanches exceptés) depuis neuf jusqu'à dix heures du matin, jusqu'à ce que le nombre d'actions soit complét.

Par ordre de la Direction,

D. SHELDON, *Secrétaire*.

Nlle.-Orléans, 20 avril 1831.

21 avril—30

---

*CHANGEMENT DE DOMICILE*

**M**ADAME **GICQUEL**, accoucheuse, a transporté sa demeure de la rue Ste. Anne à la rue Bourbon, entre Ste. Anne et Dumaine, maison qu'occupaient les messieurs Soulié, No. 41.

23 avril.

---

**B**OUCAUTS DE MELASSE.—13 boucauts de melasse, reçus par le brick Elvira, à vendre par — WM. G. HEWES,

28 avril — rue du Camp, no. 9

---

**R**EÇU par le Motion, 2 balles contenant 30 mille bouchons, à vendre par

28 avril — J. W. ZACHARIE & CO.

---

**LOTERIE**

DE

**L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES**

**NATCHITOCHES.**

3EME. CLASSE DE 1831.

*Le tirage aura lieu le Samedi 4 Juin.*

**GROS LOT**

**10,000 Piastres!!!!**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1 | LOT | DE | $ 3,000 | $ 3,000 |
| 1 | " | " | 1,500 | 1,500 |
| 1 | " | " | 1,000 | 1,000 |
| 1 | " | " | 800 | 800 |
| 1 | " | " | 623 | 623 |
| 6 | " | " | 500 | 3,000 |
| 6 | " | " | 300 | 1,800 |
| 6 | " | " | 200 | 1,200 |
| 156 | " | " | 50 | 7,800 |
| 156 | " | " | 20 | 3,180 |
| 624 | " | " | 8 | 4,992 |
| 7800 | " | " | 4 | 31,200 |

PRIX DES BILLETS

BILLETS ENTIERS........$ 4

DEMI BILLET.........  2

QUARTS DE BILLET.....  1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de **SEIZE PIASTRES** :—demis et quarts en proportion. JEAN BAPTISTE FAGET,

16 mai — *Directeur*.

---

**MUSIQUE.**

Les soussignés ont constamment en vente, un grand assortiment de *MUSIQUE* des dernières publications, parmi lesquelles se trouvent les morceaux suivants :

CHANSONS ITALIENNES.

| | |
|---|---|
| Una Brunetta, | Aurora che sorgerai, |
| Ebben por mia memoria, | Ah ! Spiegarti, o Dio! |
| Di Piacer mi balza il cor, | Nel cor piu non mi sento, |
| Rinascer mi sento, | Canzonetta d'an inna morato, |
| Che dice mal d'amore, | Buonanotte, |
| Donne l'amore, | Papa, |
| M'ha detto la mia mamma, | Mammania, |
| Non Giovar il sospirar | No no no quiero casarme, |
| La cachucha, | O dolce concento, |
| Di tanti palpiti, | Voi che sapute, |
| Pescator del onda, | |

18 mai — E. JOHNS & Co. rue de Chartres, no. 113.

---

$10 DE RÉCOMPENSE.

Parti marron de chez le soussigné, le nègre nomme **BEAUCHAMPS**, âgé de 19 à 20 ans, taille de 5 pieds 3 ou 4 pouces, (anglais,) une petite cicatrice à une des joues et ayant appartenu autre fois à M. Viale. Il a été employe comme manœuvre pendant très longtems par M. Courcelle, ainsi que par M. Soulié.

La recompense ci-dessus sera donnée à quiconque logera le dit nègre dans une des geoles de cet Etat. FERNANDO LEMOS.

17 mai—3,1ps.

---

**ESCLAVE EN MARRONNAGE.**

EST parti marron de cette ville, dans la nuit de mercredi dernier, un nègre américain, nommé **BILL** ou **WILLIAM**, âgé d'environ 25 ou 26 ans, taille de 5 pieds deux pouces (mesure française) parlant un peu le français, il a bonne mine, la figure mince et très-peu de barbe au menton ; le bord des yeux rouges et de beaux sourcils, il est depuis 4 ans dans le pays. Il était vêtu d'un gilet de drap bleu, pantalon de cotonnade. Il a emporté avec lui une malle en cuir, et beaucoup de vêtements. Comme il est marin, il est à presumer qu'il cherchera à passer à bord de quelques navires ou bateaux à vapeur ; les capitaines sont, en conséquence, avertis de ne pas le recevoir à leur bord sous les peines portees par la loi.

Une récompense de DIX PIASTRES sera donnée à celui qui le ramènera au soussigne, ou le conduira à une des geoles de cette paroisse.

13 mai—10 — J. LAROSE, rue Dumaine.

---

CHEVAL ÉPAVE.

Il a été conduit chez le soussigné, un **CHEVAL** americain, alezan, taille ordinaire, queue et crains sur le col coupés, énicté, front blanc et ferré aux quatre pieds. Si d'ici au 6 juin prochain il n'est pas reclamé, conformément aux reglemens de police il sera vendu le dit jour à l'encan, à midi, à la maison de cour.

Paroisse St. Bernard, le 16 mai 1831.

17 mai—6,2ps, — P. REAUD, syndic.

---

*CHEVAUX EPAVES.*

IL a été conduit aux écuries des soussignés, deux *CHEVAUX* bais, d'une taille moyenne, longue queue ; l'un est borgne, et ils n'ont point d'autres marques apparentes. Les propriétaires sont avertis de venir les reclamer, en payant les frais qu'ils auront occasionnés.

16 mai—3 — J. B. LESPARRE & CO. rue Bourbon, no. 116.

---

Il a été conduit aux écuries des soussignés, rue Bourbon, no. 116, un **CHEVAL** bay, marqué sur la cuisse de derrière P.P. Le propriétaire est prié de venir le réclamer, en payant les frais qu'il aura occasionné.

14 mai—3 — J. B. LESPARRE & CO.

---

PAROISSE JEFFERSON.

Il a été conduit aux épaves du 1er. district, le 27 du mois passé, **TROIS BŒUFS**, un noir, ventre blanc, ayant cette étampe DD. L'autre tout noir, sans aucune étampe apparente ; et le troisième, châtain mataché, ayant sur la cuisse droite L+L et sur la gauche un V surmonté d'un demi-cercle.

Si les dits animaux ne sont pas réclamés avant le 24 mai courant, ils seront le dit jour, à midi, vendus sur les lieux, par le soussigné, syndic du 1er. district de la paroisse.

2 mai—3 1ps — Ls. HARANG, syndic.

---

**E**N débarquement des navires Frances et Alabama.

100 caisses tabac manufacturé à Richmond.
20 fréquins beurre de Goshen.
100 caisses chocolat No. 1.
100 caisses blanc de baleine.
8 coffres-forts patentés de Delano, à l'épreuve du feu.
20 douz. bâches de Natoon.
16 barriques excellente huile de baleine.
20 quarts de bque. vin de Malaga.
16 bls. huile pour les tanneurs.
15 bques. fromage de Goshen.
10 Pipes eau-de-vie de Gognac.
5 do. genièvre de Hollande.
5 ½ do. eau de-vie de Cognac.

A vendre au No. 39, rue de la Levée, par

12 mai. — THOMPSON & GRANT.

---

**J**AMBON.—40 barriques plats-cotés et jambons, excellente qualité, arrivés récemment et à venere par

12 mai — P. M. TOURNÉ.

---

ARDOISES A VENDRE.

**28,000** Ardoises à la duchesse et à la comtesse à bord de la barque Huskisson, de Liverpool, à vendre par

12 mai — THEODORE NICOLET & CO

---

**19** Barils de Jus de Citron en débarquement de la goëlette Water Witch, et à vendre par baril, damejeanne ou bouteille, par

JAMES L. SHAW.

Droguiste, coté des rues Royale et Douane.

11 mai.

---

**VENTES A L'ENCAN.**

**C**OUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens*—Jeudi 9 Juin 1831, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi précis pour le compte de la communauté qui a existé entre feu Mercelitte Maxent, décédée, épouse de Louis de Feriet, de Feriet, ainsi que pour le compte de la société qui a existé entre le dit sieur Feriet et J. B. Vignié :—LES PROPRIÉTÉS ET LES ESCLAVES ci-après ; savoir :

1o. Une **RAFFINERIE** et une **DISTILLERIE** situées au faubourg Clouet, sur un terrain ayant 65 pieds 10 pouces de face au fleuve, sur à-peu-près 515 pieds de profondeur, lequel terrain d'après le plan fait par Joseph Pilié, Voyer de la ville, est régulier jusqu'à 300 pieds dans la profondeur d'où il s'élargit de suite, et mesure 254 pieds jusqu'à l'espace de 140 pieds d'où il retrécit de 62 pieds jusqu'aux 515 pieds la borne de profondeur. Sur la devanture se trouve une Maison en briques, et dans la profondeur un établissement egalement en briques, couvert la plus grande partie en terrasses. La guildive ou distillerie fait habituellement de 100 à 120 mille galons de rum par an, ainsi que tous les ustensils qui en dépendent. Elle est en état de travailler, et a été réparée à neuf depuis deux ans, les caves à fermentation sont faites avec soin et du bois de choix ; il y a 5 alambics, 2 rectificateurs. Le dit établissement est pourvu d'eau par le moyen d'une machine à vapeur de la force de 5 chevaux, qui tire du fleuve par des tuyaux en fer de 6 pouces de diamètre, la machine est très simple, exige très-peu de bois et fournit beau coup d'eau ; plus, un bassin de 200 pieds de long sur 40 de largeur, sur lequel se trouve une pompe à chapelet en fer, qui par le moyen d'un cheval, fournit suffisamment d'eau quand on ne veut pas employer la machine à vapeur. Dans le même établissement se trouve une Raffinerie de sucre avec tous les ustensils nécessaires pour la faire travailler, ainsi qu'une Forge en bon état, logements d'ouvriers, écuries, remises &c.

2o. Un **TERRAIN** situé au faubourg Clouet, ayant 70 pieds de face au fleuve, sur 300 pieds de profondeur, borné du côté d'en bas par la propriété de Mr. Thomas Banks, et du côté de la ville par celle de Messrs. Feriet & Vignie, sur lequel se trouve une Maison de maître, un jardin bien pourvu d'arbres fruitiers, &c., cuisine, une manche ou couloir pour voitures et chevaux, la Levée est en bon état

3o. Un autre **TERRAIN** situé dans le même faubourg, ayant 55 pieds de face au fleuve, sur 300 pieds de profondeur, borne d'un côte de la ville par la propriete de Mr. John Lewis, et du côte d'en bas par l'etablissement de Messrs. Feriet & Vignie, sur lequel terrain il y a une quantite d'arbres fruitiers,

**ESCLAVES.**—Julien, nègre âgé de 50 ans, charpentier ; Tom, nègre de 30 ans, charpentier ; Fox, nègre de 30 ans, très au fait des ouvrages d'une raffinerie ; Moses, nègre de 21 ans, egalement au fait de tous les ouvrages d'une raffinerie ; Pierre, nègre de 38 ans, et Tom Brown, âgé de 30 ans, tous deux charpentiers et bucherons ; Gregoire, nègre âgé de 40 ans, charretier, au fait des ouvrages d'une distillerie ; Salomon, nègre âgé de 60 ans, employe à la distillerie ; Thomas, mulâtre âgé de 28 ans, charretier, employe à la distillerie ; Daniel, nègre de 25 ans, bouclier et bucheron ; François, nègre âgé de 60 ans, un peu charpentier, ayant une hernie.—Les dits esclaves sont très intelligents et ont toujours ete employes à toutes sortes d'ouvrages.

*Conditions* :—Un et deux ans de credit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement ; les billets seront divisés par coupons à la convenance des vendeurs, et les actes de vente seront passés par devant Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.—Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, Register.

7 mai—10,2ps.

---

PAR F. DUTILLET.

VENTES DES BIENS DE LA SUCCESSION DE FEU *CHS. JUMONVILLE DE VILLIERS*.

**E**N vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de cette paroisse, il sera vendu à l'encan, Mardi le 7 du mois de Juin prochain, à la Bourse Hewlett les biens dependants de la succession de feu Charles Jumonville de Villiers, consistant en :—

1o. **UN TERRAIN** situé en cette ville, rue Bourbon, ayant mesure française, quatre vingt quinze pieds de face à la rue Bourbon et cent vingt pieds de profondeur, touttenne d'un coté par la propriete appartenant actuellement ou ci devant à Mr. Etienne Gretlin et de l'autre par celle appartenant actuellement ou ci devant à Mr. Etienne Debon. Cette propriété sera divisée et vendue en deux lots, conformément à un plan fait par le Voyer de la ville et qui sera exposé à la bourse. L'un des deux lots comprendra les etablissements de la Boulangerie occupée par Mr. Casenave; et l'autre lot occupé par M. Erare, sera vendu sans y comprendre les batisses qui sont dessus, et qui appartiennent au sieur Erare, qui aura le droit de les enlever.

2o. **UN EMPLACEMENT** situé en cette ville ayant mesure américaine, cent vingt huit pieds de face à la rue Dumaine, sur soixante quatre pieds de profondeur et face à la rue Conde, le tout borné dans la rue Condé par la proprieté de Mr. Manuel Prados père, et dans la rue Dumaine par celle de M. Antoine Caraby. Cet emplacement sera divisé en six lots, conformément à un plan dressé par le Voyer de la ville et qui sera exposé à la Bourse, chaque lot sera vendu separément et avec les belles batisses en briques qui sont dessus ; les lots Nos. 1, 3, 5, seront obligés de fournir au rez-de-chaussée seulement, un passage commun avec les lots qui les touchent respectivement.

3o. Les esclaves suivants, savoir :

1o. *MAICJ*, nègre américain, d'environ vingt cinq ans, bonne pioche, charretier, laboureur et bonne hache.

2o. *JULIEN*, mulâtre, depuis vingt ans dans le pays, âgé de vingt sept ans environ, cuisinier, charretier, cocher et bon à tout.

3o. *ZENON*, nègre créole, d'environ vingt huit ans, laboureur, charretier, domestique bon à tout.

4o. *CHARLOT*, nègre d'environ vingt deux ans, charretier, cocher, domestique, bon à tout.

5o. *PAULINE*, négresse claire, d'environ vingt six ans, domestique.

6o. *DÉSIRÉE*, négresse africaine, d'environ trente cinq ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière.

7o. *MANON*, négresse créole, d'environ quinze ans domestique.

8o. *TEMPÉ*, négresse américaine, âgée d'environ vingt deux ans, couturière et domestique, et son enfant à la mamelle.

*CONDITIONS :*

Les esclaves seront vendus à 6, 12 et 18 mois de terme ; et les terrains avec les bâtisses à 1, 2 et 3 ans de terme ; Le tout payable en billets endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires de la dite succession, avec hypothèque spéciale sur les dites propriétés, jusqu'à parfait paiement. Les billets seront fournis, divisés en autant de coupons que le requerreront les dits exécuteurs testamentaires.—Les actes de vente seront passés devant Louis T. Caire, not. pub.

6 mai—16,3ps.

---

**A** VENDRE.—Deux bons **BILLARDS**, complets et parfaitement conditionnés, s'adresser au bureau de cette feuille. 22 avril.

---

**P**ORC & **JAMBON**.—1000 barils porc, prime, 100 caisses jambons, plats-cotés et épaules, récemment reçus et à vendre par

28 avril — S. C. BELL, rue du Canal no. 60

---

**VENTES PAR LE MARSHAL.**

**E**N vertu d'un ordre de vente, à moi adressé par l'honorable C. Maurian, juge président de la cour de cité, dans l'affaire de J. Arnaud et veuve Arnaud *vs.* A. M'Roberts; j'exposerai en vente, lundi 30 courant, à 11 heures, sur les lieux, rue de la Levée, entre Dumaine et St. Philippe, une quantité de meubles et autres articles consistant en chapeaux, souliers, &c.

19 mai — L. DAUNOY, marshal.

---

*A. Hodge jr.* contre *N. Stancel.*

**E**N vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente lundi 23 mai courant, à 4 heures de l'après midi, au bureau du marshal, une quantité de meubles, groceries, deux écroux pour presser le tabac, en fer fondu, &c. saisis dans l'affaire ci-dessus.

13 mai — L. DAUNOY, marshal.

---

*A. Rieffel* contre *Alfred Bénéteau et P. Boyer.*

**E**N vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente mardi 24 mai courant, au bureau du marshal, à 4 heures de l'après midi, 4 Cuillers et Fourchettes d'argent, saisies dans l'affaire ci-dessus.

13 mai — L. DAUNOY, marshal.

---

*Le Maire, les Aldermen &c.* contre *D. J. Crew*

**E**N vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mercredi 25 mai, à 4 heures, sur les lieux, rue de la Levée, entre Bienville et la Douane, une quantité de groceries et des meubles &c. saisis dans l'affaire ci-dessus.

13 mai. — L. DAUNOY, marshal.

---

Henry *vs.* Sprague & Ogier.

**E**N vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Préval, juge conseiller, j'exposerai en vente, samedi 4 juin prochain, à midi, à la Bourse, un Lot de Terre situé à l'encoignure des rues Carondelet et de la Commune, avec les dépendances qui s'y trouvent.

6 mai. — L. DAUNOY, marshal.

---

**C**OUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nelle.-Orléans, 11 mai 1831.—*J. D. Crew* contre *ses créanciers* (No. 1351.)—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire dans cette affaire, ait lieu en l'étude de Wm. Christy, notaire public, le 25 du présent mois (mai 1831) pour délibérer sur les affaires du dit petitionnaire. Et jusqu'à cette epoque, toutes poursuites contre sa personne ou ses biens sont et demeurent suspendues.

(Signé) JAMES PITOT, juge.

Je certifie ce que dessus.

16 mai—3 — S. BLOSSMAN, greffier.

---

**C**OUR DE DISTRICT—SAMEDI 30 AVRIL 1831—*Nicolas Benoist* contre *ses créanciers et les créanciers de Benoist & Blanchard* [No. **2,989.**]—Sur motion de C. G. de Armas, avocat du petitionnaire, et sur avis donné à la cour qu'*Antoine Abat*, syndic définitif, nommé par les créanciers dans leur assemblée tenue par devant Octave de Armas, notaire, le 2 du présent mois, a refusé d'accepter les dites fonctions, il est ordonné par la cour qu'une autre assemblée des créanciers du dit *Benoist* et de la raison de *Benoist & Blanchard*, ait lieu en l'étude du dit Octave de Armas, le 6 juin prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de nommer un ou plusieurs syndics au lieu et place du dit Antoine Abat.

Extrait des minutes.

6 mai—3,1ps. — J. L. LEWIS, Greffier.

---

**C**OUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans.—30 avril 1831.—Présent l'hon. James Pitot.—*Hilaire Goguet* contre *ses créanciers*.—Sur l'enregistrement de la petition dans cette affaire, il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en Cour, le 23e. jour de mai prochain (1831), à l'effet de déliberer sur les affaires du dit pétitionnaire, et de déduire les raisons pour lesquelles il ne serait pas déchargé conformément à la demande de sa petition et à la loi. Et jusqu'à cette epoque, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues.

Je certifie ce que dessus.

THOS. S. KENNEDY, greffier,

2 mai—9 3ps.

---

*Approvisionnement de Gelée de Groseilles du Nord.*

**L**E soussigné a l'honneur d'annoncer au public, qu'il vient de recevoir par le dernier paquebot de New-York, un nouvel approvisionnement de *Gelée de Groseilles rouges*, en pots de demi livre et d'une livre, preparés avec soin. S'adresser au *Magasin de Graines* de

12 mai — WM. SMITH, rue Royale, no. 55.

---

**JUS DE CITRON FRAIS.**

**14** DEMI-BARIL, 2 barils et 10 damejeannes *jus de citron* de qualité superieure, reçus par le brick Gleaner, venant de Matanzas, et à vendre par baril, damejeanne, gallon ou bouteille. Le soussigné sera approvisionné de cet article pendant tous les mois d'été.

12 mai — WM. SMITH, Rue Royale, No. 55.

---

**N**OURRICE A LOUER.—Une jeune négresse ayant un enfant de 15 jours, elle est très saine et a beaucoup de lait. S'adresser rue Bourbon, No. 276.

12 mai.

---

**200** Balles Foin, en debarquement et à vendre, s'adresser à

11 mai. — J. MAGER.

---

**H**UILE DE PALMACHRISTI.—70 barils d'Huile de Palmachristi et 2000 liv de Cire, reçus par le bateau-à-vapeur Convoy, à vendre par

10 mai — GRAY & DURRIVE, rue de la nouvelle-levée, no. 35

---

**200** Bales hay for sale, just landing. Apply to (may 10 — J. MAGER.

---

**M**AQUEREAUX.—300 barils de maquereaux No. 3, 22 do. No. 1, 55 demi do demi-barils do. en débarquement et à vendre à bon marché, si l'on s'adresse immédiatement à

9 mai — LINCOLN & GREEN.

---

**C**HANGE SUR BOSTON, à vendre par

9 mai — STETSON & AVERY.

---

AUX VOYAGEURS.

**AMBROCATION COLOMBIENNE.**

*Préservatif certain contre le mal de mer.*

**L**E soussigné agent de Mr. E. Wright de Boston, offre au public le médicament ci-dessus comme préservatif et spécifique contre cette affreuse maladie le "mal de mer." L'application n'en est ni dangereuse ni dificile : il suffit de s'en frotter un peu au creux de l'estoma, cau moment de mettre en mer, ou aussitôt que les nausées se font sentir.

Los instructions nécessaires accompagnent chaque bouteillo.

2 mai. — F. P. DUCONGÉ. rues Conti et Chartres.

---

**BAIGNOIRES**

*EN MARBRE D'ITALIE.*

**18** Superbes baignoires en marbre d'Italie convenables pour un établissement de bains publics.—A vendre ensemble ou séparément, s'adresser à — THEOD. NICOLET & CO.

26 avril — rue Royale no. 105.

---

**C**OFFEE—550 bags prime green, now landing ex brig Julia, from Havana, and for sale by — THAYER HURD & co.

april 16 — 29 Magasine street.

---

**H**IDES—64 South American heavy hides just received, for sale by

april 16 — J. W. ZACHARIE & co.

---

**C**AFÉ—550 sacs café fin vert, maintenant en débarquement du brick Julia de la Havane, et à vendre par

16 avril — THAYER, HURD & CO.

---

**2000** Livres cire, à vendre par

27 avril. — GRAY & DURRIVE.

---

**DROGUES, &C. &C.**

20,000 liv. soufre en bâtons, 4000 do. couperose, 3000 do. sel d'epsom, 3000 do. salsepareille, 2000 do. arrow root, 10 tierçons et 20 bls. graines de lin, 10 barils esprit de térébenthine, 10 do. poussière de marbre, 5 sacs graines de moutarde du pays. A vendre par

JAMES S. SHAW, droguiste,

3 mai — Encoignure Douane et Royale

---

**L**ES soussignés ont reçu par le Dewitt-Clinton et autres navires, les articles suivants qu'ils vendront à très bon marché :

Tamarin très frais par barils,
Beurre de cacao,
Essence de giroflée,
Dito d'anis,
Dito de canelle,
Sirop anti-syphilitique du Dr. Gideau de St. Gervais, grandes bouteilles,
Dito de calebasse,
Farine de graine de Lin,
Amadou,
Camphre,
Jalappe en poudre.

F. ORIOL & CO. *Pharmaciens.*

29 av.] — Au coin des rues Dumaine et Condé.

---

PRENEZ GARDE AUX CONTREFACTEURS.

**A**YANT appris tout dernièrement qu'un certain individu préparait et vendait dans les Etats-Unis, une imitation de mon célèbre *Catholicon*, qu'il représente comme ayant les mêmes vertus; et présumant qu'on l'offrira en vente à la Nouvelle-Orléans, je préviens le public de ne pas en acheter. On pense que ce remède est semblable au Corrosif et peut faire beaucoup de mal. J'espère que le public se tiendra en garde contre la fraude, et n'achètera que de Messrs. F. P. DUCONGÉ et MORGAN & Co. qui sont mes seuls agents autorisés à la Nouvelle-Orléans, et chez lesquels on peut se procurer le véritable *Catholicon de Potter*, qu'ils reçoivent directement de mon Laboratoire à Philadelphie.

W. POTTER,

*9me. rue, Philadelphie.*

**Célèbre Catholicon**

**DE POTTER.**

*Seulement deux piastres la bouteille.*

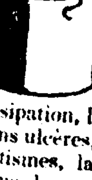

☞Les ingrédients qui entrent dans la composition de ce remède, sont tous du règne végétal. C'est conséquemment un des médicaments les plus sûrs qu'on puisse employer.

C'EST UN REMEDE SOUVERAIN dans les maladies de foie, les maux de gorge gangréneux, la débilité résultant de l'intempérance et de la dissipation, la scrofule ou les écrouelles, les anciens ulcères, les douleurs dans les os, les rhumatismes, la dyspepsie, les maladies de poumons, les syphilis, les éruptions sur la figure et le corps, les enflures aux jointures, les dartres, les maladies mercurielles, les hémoroïdes, &c.

Les certificats de cures merveilleuses produites par le Catholicon sont devenus si nombreux qu'il serait impossible de les insérer dans un journal. La réputation dont ce remède a joui depuis six ans, comme *renovateur et purificateur du sang et des humeurs*, est le plus sur garant de son succès à venir. Il a obtenu la distinction dont il jouit par les cures prodigieuses qu'il a opérées, là, où tous les autres remèdes avaient echoué. C'est un des dons les plus précieux qui pussent être offertes à l'humanité souffrante, et il faut espérer que le public s'empressera de répandre ses bienfaits précieux. La ville de Philadelphie à elle seule peut fournir des milliers de temoins pour attester ses vertus et ses effets, et imposer silence à la malice et à la jalousie qui ont osé le décrier.

Quelle preuve plus forte peut on fournir de son utilité, que son succès dans l'hôpital de Pennsylvanie, dans les pénitentiaires de Philadelphie et de New-York, et dans une foule d'autres institutions publiques, où toutes les ressources de l'art avaient echoué. Ces faits parlent trop haut pour être démentis. Il est à regretter qu'on s'efforce de substituer une foule de mixtures auxquelles on donne l'apparence de ce remède, que l'on décore des mêmes vertus, et que l'on vend sous le même nom, et quelquefois sous des noms différents.—Quelques contrefacteurs ont poussé l'effronterie jusqu'à remplir les anciennes bouteilles avec l'étiquette; d'autres ont publié à leur profit, les certificats que le propriétaire du véritable Catholicon a obtenus de ceux que son remède avait guéris.

Ainsi ce remède a été assailli par l'envie, la jalousie et la fraude, et on l'a empêché d'etendre ses bienfaits.

Reçu directement de la fabrique, une partie de *véritable Catholicon de Potter*, à vendre en gros et en détail, à nos magasins.

F. P. DUCONGÉ,

*Encoignure des rues Conti et Chartres.*

Où l'on trouve également "les traités de Potter sur le Catholicon," rapportant quelques cures remarquables de ce précieux médicament.

21 sept—☞

---

**933** Sacs café de la Havane, en débarquement de la goëlette Robert Centre, et à vendre par — THAYER, HURD & CO.

27 avril. — rue des Magasins, no. 29.

---

**D**OUBLONS et pièces en or, à vendre par

27 avril. — J. MAGER.

---

**P**EAUX de chevreuil, à vendre par

27 avril. — J. MAGER.

---

**B**LANC DE BALEINE, MAQUERAUX &c.—100 caisses blanc de baleine, 4, 5 et 6 à la liv.; 200 barils maquereaux no. 2, 200 do. no. 3, 400 caisses morue, très-large et de première qualité en débarquement et à vendre par

27 avril. — STETSON & AVERY.

---

**R**EÇU et en débarquement du brick Général M' Comb, venant de Marseille ; 100 barriques vin, 98 barils amandes, 50 jarres do. 475 paniers huile, 360 dugdales do. 250 caisses cornichons assortis, 200 do, fruits à l'eau-de-vie, 400 paniers anisette, 1000 cordes d'ail, 10 balles bouchons, 300 caisses souffre en rouleaux, et 30 quintaux étoupe, à vendre par

20 avril — J. W. ZACHARIE & CO.

---

**H**ABILLEMENS D'ÉTÉ.—LEE, WALTON & Co., au coin des rues de la Douane et de la levée, ont reçu par le de-Witt-Clinton et autres arrivages récents de New-York, un assortiment complet d'habilemens d'homme, d'enfant, &c. fins et communs, qu'ils offrent à vendre en gros et au détail, à des prix modérés.

26 avril.

---

**B**OIS DE TEINTURE.—24 tonneaux bois de Campêche, reçus par le navire Canton-Packet. A vendre par

28 avril — WM. G. HEWES, rue du Camp.

---

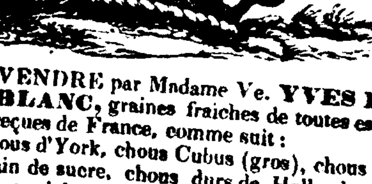

**A** VENDRE par Madame Ve. **YVES LE BLANC**, graines fraiches de toutes espèces; reçues de France, comme suit :

Chous d'York, chous Cubus (gros), chous royal pain de sucre, chous durs de Hollande, aubergines violettes, carottes rouges longues, et dito courtes, betteraves roses longues, radis roses saimonés, raves longues roses, épinards, gros poireaux, oignons rouges, ciboules, céleri plein bleu, dito plein rose, chicorée frisée de Meaux, dito scarole, sulsifix, bêtes ou curdes blanches, persil ordinaire, dito frisé, roquette, cresson de fontaine, laitue paresseuse blonde, dito impériale, dito Batavia, asperges, tomates, piments doux, &c. &c.

1er. fév.

---

**A**VIS AU PUBLIC.—Le sieur Jean Rapalo, annonce aux personnes qui sont affectées de la vue, qu'il entreprend leur cure, et ose se flatter de mériter la confiance du public en lui soumettant les certificats ci-après.

Sa demeure est toujours rue St. Pierre, près de la prison. No. 64.

Le sieur Jean Rapallo ayant été indignement trompé par plusieurs personnes auxquelles il a administré avec succès son remède, se voit avec regret obligé d'annoncer qu'il n'entreprendra à l'avenir aucune cure sans qu'une partie du paiement convenu ait été effectué.

Il promet de guérir la vue des personnes qui portent lunettes, par un remède simple et éficace et qu'il en donnera des preuves.

Je certifie que M. Jean Rapalo a traité ma fille Marie-Louise, âgée de 11 ans, qui souffrait d'un mal qui lui était venu dans un œil, dans dix jours par le moyen de son remède, la guérison c'est manifestée, et en preuve de la cure, je lui donne cet écrit ce jour.

Nlle.-Orléans, ce 17 mars 1831.

19 mars. — VICTOIRE SOUFFRAIN.

*Nouvelle-Orléans, ce 15 mars* 1831.

Il y avait environ trois mois que mon jeune nègre, nommé Charles, avait un œil affecté et je craignais qu'il ne perdît entièrement la vue, lorsque j'appris que M. Rapallo était possesseur d'un remède pour les yeux : je fis appeler ce monsieur, qui, au bout de douze jours, lui a parfaitement rendu la vue, et depuis ce temps mon esclave ne souffre plus de son œil.

BELEFINE BARDOBLE.

Nouvelle-Orléans, 7 février 1831.

Je certifie que M. Jean Rapallo a guéri dans un mois de temps, un des mes yeux qui m'incommodait tellement que je ne pouvais plus travailler, mais grâce à son remède je travaille maintenant et n'éprouve aucune affection à la vue.

ANTOINE SEDANO.

*Nouvelle-Orléans, ce 1er janvier* 1831.

Je certifie que M. Jean Rapalo a guéri en trois jours, les yeux d'un de mes nègres (l'âge de 34 ans) qui en était très incommodé depuis plusieurs mois, au point de se conduire avec peine momentanément ; il a été depuis exposé au feu et à différents travaux sans se ressentir de cette dite incommodité.

FURCY VERRET.

Je certifie que M. Jean Rapalo, a traité les yeux de mon enfant, âgé de 3 ans et demi, qui était affligé depuis un mois : il avait presque perdu la vue ; en huit jours il a été parfaitement guéri.

Nlle.-Orléans, 29 décembre 1830.

AUGUSTINE PAIRET.

Je certifie que M. Jean Rapallo a traité mes yeux que je croyais perdus: par ses remèdes, je me trouve très bien à présent, il a fait son traitement dans trois jours.

Nlle.-Orléans, le 27 octobre 1830.

PIERRE DUCLAIVACQ, âgé de 56 ans.

*Nouvelle-Orléans*, 12 *Octobre* 1830.

MR. JN. RAPALO,

Monsieur,—Il est de mon devoir de reconnaître vos capacités comme oculiste, et particulièrement vos connaissances sur la partie la plus sensible du corps : l'œil. Votre ordonnance et vos avis ont très-bien réussi auprès de ma fille (âgée de 7 ans) : et en quinze jours elle a parfaitement recouvré la vue. Vous avez, Monsieur, la liberté de faire connaître au public si vous le jugez convenable, (comme je suis certain que beaucoup d'individus sont attaqués de cette maladie,) toute la confiance que j'ai dans votre remède, et la parfaite assurance que vous pouvez guérir tous ceux que vous entreprendrez.

Je suis avec respect, monsieur,

Votre humble serviteur,

ALFRED McCARTY.

*Nouvelle-Orléans, 27 octobre* 1830.

Je certifie que M. Jean Rapalo m'a guéri la vue, par son traitement, dans l'espace de cinq jours. Je suis âgé de 80 ans, et depuis environ cinq années mes yeux étaient affectés.

6 janv.—3m — JEAN LOUIS MICHEL

---

*AVISO AL PUBLICO.*

**E**L señor Dn. Juan Rapalo, tiene el honor de anunciar á las personas que padezcan de su vista y al público en general, que él se encarga de curar á todos aquellos que se dignen ponerse entre sus manos, lisonjeandose al mismo tiempo de haber merecido la confianza del público, remitiendose enteramente á las certificaciones que se hallan mas abajo. Su posada esta establecida en la calle de Sn. Pedro, cerca de la carcel, No. 64.

*Nueva Orleans* 15 *de marzo* 1831.

Tres meces habia que un negrito de mi propiedad padecia de un ojo al estremo que temia perdiese totalmente la vista ; fui informado que M. Rapalo era profesor de un remedio para los ojos ; lo hize llamar, y en 12 dias logró curar totalmente á mi esclavo que desde entonces no sufre en nada de su vista.

21 marzo. — BELEFINE BARDOBLE.

*Nueva Orleans 7 de febrero* 1831.

Certifico que el Sor. Juan Rapallo, en el espacio de un mes, ha curado uno de mis ojos que me incomodaba al estremo de no poder trabajar, pero gracias á su remedio trabajo actualmente y no sienta ningun incomodidad en el ojo.

*Antonio* SEDANO.

Yo, Alfred Macarty, es de mi deber el anunciar al público la capacidad y conocimientos en clase de oculista del señor Dn. Juan Rapalo, pues sus cuidados y desvelos le han sido tan eficaces á mi hijo, que, en el termino de quince dias ha recobrado enteramente su vista, que la habia casi perdido, y asi, puedo con toda libertad asegurar al público, que todas las personas que padezcan de su vista, no tienen mas que dirijirse á dicho sujeto, y estoy seguro que serán perfectamente curadas, pues á mi me consta que sus remedios son muy eficaces á todos los que los usan, y que todas las personas que se dignen ponerse entre sus manos serán bien tratados

*Nueva-Orleans 27 de octubre de* 1830.

Yo, Furcy Verret, certifico que el señor Dn Juan Rapalo ha curado en el termino de tres dias, la vista de uno de mis negros, de edad de 34 años, quien hacia mucho tiempo que estaba padeciendo cruelmente, pues estaba tan fatal, que todo el mundo hubiera creido que habia perdido la vista enteramente. El dicho negro ha estado despues de su cura espuesto al fuego en diferentes partes sin haber sentido la mas minima

*Nueva-Orleans*, 1 º. *de enero* 1831.

Yo, Augustin Pairet, certifico que el señor D. Juan Rapalo ha curado la vista de mi hija de edad de tres años y medio, quien hacia mas de un mes que estabe padeciendo constantemente, y en el termino de ocho dias ha sido perfectamente curada por el dicho Rapalo.

*Nueva-Orléans 29 diciembre* 1830.

Yo Juan Luis Miche, certifico que el señor Dn. Juan Rapalo mediante á sus buenos y eficaces remedios, me ha curado la vista que lo consideraba como perdida en el termino de cinco dias, con otro particularidad que soy hombres de 80 años, pues al cabo de 5 años que estaba padeciendo noche y dia de mi vista me dirijí al dicho Rapalo, quien me ha curado perfectamente, de manera que ya no siento incomodidad alguna.

*Nueva-Orleans* 21 *de octubre* 1830.

---

**RUE DE LA LEVÉE, Nº. 86.**

**M**ALCOLM McCALLUM vient de recevoir par le navire Dewitt Clinton, quelques Habillemens d'été, parmi lesquels il se trouve des redingtotes de bombazine et de coutil ; des talons de bombazine et autres étoffes, gilets de dessous et à manches, &c.

23 avril.

---

**M**ARCHANDISES DE FIL.—4 balles imitation toile française 5-4 et 6-4 ; 5 balls ticklenburg de 26½ pouces; 8 balles Tow Osnaburg.

Reçues par le navire Carrol of Carolton, de Liverpool, et ayant droit au drawbork, à vendre par — STETSON & AVERY,

18 avril — rue du Camp.

---

**C**UIRS.—64 Côtés de Cuirs épais, de l'Amérique du Sud, récemment reçus et à vendre par

16 avril — J. W. ZACHARIE & Co.